

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2018

---

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 1219)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC35

présenté par  
M. Studer, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

A la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« présente procédure »

les mots :

« procédure prévue au présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.